

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 27 avril 2021 à 20 h 15.

En raison des mesures de distanciation en vigueur pour contrer la propagation de la pandémie de Covid-19, cette séance publique se déroule en visioconférence via l'application Microsoft Teams.

SONT PRÉSENTS :

- Madame Roukouchi Boicel, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique
- Monsieur Normand Boisclair, membre parent, président
- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, vice-président
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Monsieur Luc Labine, membre du personnel enseignant
- Monsieur Francis Lafortune, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Angèle Latulippe, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Madame Josée Marc-Aurèle, membre parent
- Madame Lili-Marlène Pernet, membre du personnel de soutien
- Monsieur Arnaud Seigle-Goujon, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Alexander Skinner, membre du personnel professionnel
- Madame Élise Tremblay, membre de la communauté – âgée de 18 à 35 ans
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCE : aucune

PARTICIPENT :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe

- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Madame Lyne Arcand, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications
- Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles
- Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Normand Boisclair, président, ayant constaté que la procédure de convocation prévue à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique* pour la tenue d'une séance extraordinaire a été respectée et ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté.

3. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Normand Boisclair, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Madame Isabelle Perreault demande quelles sont les raisons pour lesquelles le Centre de services scolaire des Patriotes a choisi d'offrir l'enseignement à ses élèves à distance, le 14 avril, journée où les enseignants ont tenu une période de grève de minuit à 9 h 30.

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, fait état des enjeux de transport scolaire et de sécurité qui ont mené à cette décision.

4. POINT DE DÉCISION

Service des ressources matérielles

4.1 **Promesse de cession d'un immeuble en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans la ville de Beloeil**

En raison de la croissance démographique importante qu'a connue la ville de Beloeil au cours des dernières années et de l'impossibilité anticipée pour les établissements scolaires existants d'absorber le surplus d'élèves qui en découle, le Centre de services scolaire des Patriotes a déposé au ministère de l'Éducation du Québec une demande de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Beloeil – Saint-Mathieu-de-Beloeil – McMasterville.

En date du 20 août 2020, le ministère de l'Éducation du Québec a annoncé qu'il autorisait le projet de construction d'une nouvelle école primaire dans ce secteur.

Les représentants du Centre de services scolaire des Patriotes et de la Ville de Beloeil (ci-après les « Parties ») ont identifié quel serait le meilleur site pour la construction de cette nouvelle école primaire, à savoir, une partie du Parc de la Baronne appartenant à la ville de Beloeil.

Un projet de promesse de cession d'un immeuble (terrain) a été négocié et ses éléments principaux ont été convenus avec les représentants de la Ville de Beloeil en bénéficiant de l'accompagnement de la Société québécoise des infrastructures (article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques*).

Les seules modifications qui pourraient y être apportées sont celles qui pourraient être suggérées par la Société québécoise des infrastructures ou le ministère de l'Éducation du Québec, ou encore, si des modifications mineures ou accessoires sont éventuellement requises.

Les principaux éléments du projet de promesse de cession d'un immeuble sont les suivants :

- Cession à titre gratuit, par la Ville de Beloeil et au bénéfice du Centre de services scolaire des Patriotes, d'un emplacement désigné comme étant une partie du Parc de la Baronne, soit le lot portant le numéro 4 628 449 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie suffisante pour y construire une nouvelle école primaire, soit d'approximativement 17 500 m² (article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique et article 29 de la Loi sur les cités et villes).
- Le tout étant conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations requises par les Parties et à ce que le Centre de services scolaire des Patriotes se déclare satisfait de l'immeuble à lui être cédé après avoir procédé aux vérifications diligentes requises (article 272 de la Loi sur l'instruction publique).
- La cession serait effectuée avec la garantie du droit de propriété quant aux titres et sans aucune autre garantie légale.
- Des travaux préparatoires pourraient être réalisés sur l'immeuble à être cédé préalablement au démarrage du projet de construction.
- Le tout étant sujet à différents engagements de part et d'autre, dont notamment, de la part du Centre de services scolaire des Patriotes, celui de travailler en partenariat continu avec la Ville de Beloeil tout au long du projet afin de convenir d'un scénario d'implantation de l'école qui soit optimal et dans l'intérêt des deux parties et celui de favoriser l'utilisation de l'école par la Ville de Beloeil (article 266 de la Loi sur l'instruction publique).

La Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation du Québec accompagnent le Centre de services scolaire des Patriotes dans ce processus de négociation et d'acquisition afin de s'assurer que les règles budgétaires ainsi que le cadre législatif et réglementaire applicable sont respectés (article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques* et article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CA-030-04-21 Il est proposé :

De mandater conjointement le directeur général et le directeur du Service des ressources matérielles afin de poursuivre les négociations avec la Ville de Beloeil, la Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation du Québec afin d'en venir à une entente favorable pour le Centre de services scolaire des Patriotes quant à la cession d'un immeuble en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans la ville de Beloeil.

De mandater le directeur général afin de signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes la promesse de cession d'un immeuble à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Centre de services scolaire des Patriotes en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans la ville de Beloeil.

De mandater le directeur général afin de signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes la demande visant à obtenir l'autorisation requise du ministère de l'Éducation du Québec préalablement à toute acquisition d'un immeuble.

De mandater le directeur général afin de signer l'acte notarié découlant de la promesse de cession d'immeuble à intervenir et tout autre document qui pourrait s'avérer nécessaire en vue de donner effet à cette promesse de cession d'immeuble.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-031-04-21 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 42.

Retour à l'assemblée publique

CA-032-04-21 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 56.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 heures la séance est levée

Président

CH/lc

Secrétaire générale

Initiales Président : _____

Initiales Secrétaire générale : _____